

# OBJECTIF 5

## VOTRE COLLECTIVITE CREE UN CONSEIL LOCAL POUR LE COMMERCE EQUITABLE

### Pour vous

Vous disposez d'un outil local pour développer pour vous accompagner dans la démarche et soutenir la dynamique engagée sur votre territoire ; c'est un lieu favorable à l'émulation, aux discussions, à l'échange et au partage d'idées nouvelles pour déployer la campagne.

### Pour nous

Cet outil d'animation et de promotion du commerce équitable joue un rôle d'interface entre vous et nous ; il nous aide à capitaliser le retour d'expérience et à évaluer les réalisations sur votre territoire en formulant un avis pour l'obtention du titre.

#### Critères de lancement *(pour obtenir le titre)*

- ▶ Votre collectivité **crée le Conseil Local pour le commerce équitable** et y invite des acteurs locaux engagés, sensibles aux valeurs du développement durable et de la consommation responsable.
- ▶ Le Conseil Local pour le commerce équitable **se réunit régulièrement**. La collectivité, pouvant présider le conseil local, transmet au Jury National un dossier décrivant les actions menées en vue d'obtenir le titre. Le Conseil Local réalise un bilan des actions menées par la collectivité.

#### Critère de déploiement *pour conserver le titre après 3 ans*

Le Conseil Local pour le commerce équitable **vous accompagne** dans la mise en œuvre des critères de déploiement des objectifs 2-3-4.

Le Conseil Local pourra également débattre de thématiques proches du commerce équitable : la solidarité internationale, la coopération décentralisée, l'agriculture biologique, les circuits courts...